Matriarcat et féminisme en Bretagne.



Anne Guillou

Sociologue universitaire.

Sommaire

Matriarcat et féminisme en Bretagne		
	La représentation de la femme dans notre société :	
	Comment cela se passait-il autrefois ?:	
	Vers un début de reconquête de leurs droits par les femmes :	
	Le féminisme :	
	Dégâts des femmes fortes :	
٠.	Degate des sonnies forces	

En Bretagne, on entend souvent : « Ici, en Bretagne, nous avons le matriarcat ».

« Le matriarcat ! » Comme si, ici, nous avions une particularité ! On doit remarquer que ce terme n'est employé nulle part ailleurs qu'en Bretagne. Et le grand public l'ignore. Par contre, le « patriarcat » est connu et vérifiable dans toute société. Dire que le matriarcat existe en Bretagne, c'est nier la réalité du patriarcat universel. Mais le mot plaît et on en abuse.

Alors, à défaut de réalité, est-ce une rumeur, une croyance ?

La conférencière dit avoir rencontré quantité d'interlocuteurs et d'interlocutrices qui lui ont assuré avoir connu une grand-mère très forte de caractère, très dominatrice, qui avait encore de l'influence sur ses enfants alors qu'ils avaient la cinquantaine.

I. La représentation de la femme dans notre société :

Un médecin, psychiatre et spécialiste de la civilisation bretonne, Philippe Carrer a écrit en 1984 : « *Le matriarcat psychologique des Bretons* », livre dans lequel il parle de la force de gouvernance des femmes bretonnes.

Agnès Audibert, ethnologue, autrice de « *Le Matriarcat breton* », a choisi comme thème de sa thèse le supposé matriarcat en milieu marin et côtier en Bretagne. Dans ses enquêtes, elle montre *l'intelligence pratique, la force de caractère* des femmes de marins, ce qui leur permettait de gérer les affaires familiales en l'absence de leur mari.

Ces femmes jouissent d'une certaine indépendance, conduisent la voiture, prennent en charge toutes les responsabilités familiales. L'opinion générale admet qu'une telle situation est normale en Bretagne, pays maritime, qui prive les femmes de marins de la présence de leur mari pendant de longues périodes. Mais ont-elles de réels pouvoirs en dehors de la sphère domestique ? Ce n'est pas évident.

Remarquons que la Bretagne est majoritairement une terre agricole; les femmes d'agriculteurs, les agricultrices, ne sont pas dans la même situation et partagent avec leur mari les charges de la maison et de l'exploitation.

Philippe Carrer et Agnès Audibert ont essayé de creuser le sujet : Y aurait-il, en Bretagne, une tendance à privilégier l'autorité de la mère ?

Matriarcat-breton 1/4

Dans les années 80, on a soumis des enfants de CM1-CM2, principalement du Finistère et des Côtes d'Armor, à des tests psychologiques. On cherchait à savoir comment ils se représentaient la famille. Pour cela, ils devaient dessiner une famille, celle qu'ils avaient ou celle qu'ils souhaitaient avoir. Les spécialistes examinèrent des centaines de dessins.

Ceux-ci différaient selon les situations géographiques.

Dans 65 à 70 % des cas, dans les départements bretons, la mère apparaissait plus grande et plus forte que son mari, alors qu'en général, c'est l'homme qui est le plus grand. Par ces dessins, les enfants montraient qu'ils avaient le sentiment que la mère avait plus d'importance. On a pu rétorquer aux chercheurs que cela traduit simplement qu'à 10 ou 11 ans, la mère a plus d'importance pour l'enfant de cet âge.

Le test a été proposé dans d'autres régions. En Normandie et dans d'autres départements du centre et du sud de la France : 30 à 35 % seulement des enfants dessinent une mère plus grande. Sinon, en majorité, c'est le père qui est le plus grand. D'où la tendance des chercheurs à conclure qu'il y a une perception de la mère plus forte en Bretagne.

En plein courant féministe, dans les années 1980, on a eu tendance à conclure à l'importance plus forte des femmes en Bretagne.

II. Comment cela se passait-il autrefois?:

Si on se réfère aux périodes passées, aux textes anciens qui peuvent révéler les situations particulières des femmes, retrouve-t-on les mêmes tendances ? Et, dans le cours de l'Histoire bretonne, y aurait-il eu transmission du souvenir de la force prépondérante des femmes ?

Dans les temps très lointains, un siècle avant J-C, au moment de la conquête de la Gaule, les Romains écrivent des choses étonnantes : des femmes celtes faisaient la guerre, choisissaient leur futur mari, pouvaient être détentrices de prérogatives comparables à celles d'un maire d'une commune aujourd'hui. Que ces femmes conservaient leurs biens propres hérités de leurs parents, pendant et après leur vie de couple. Elles pouvaient gérer leur héritage, faire des dons. Elles pouvaient être témoin d'un acte juridique. On en a conclu à un réel pouvoir des femmes celtes.



Dans le cartulaire de Redon¹, précis juridique du IXème siècle, rédigé par les moines de l'abbaye de Redon, on parle de femmes, nobles, qui possèdent beaucoup d'influence. Nulle part on n'entend parler de pouvoir essentiellement masculin, de patriarcat. En Bretagne, on constate qu'à cette époque, les relations, les droits semblaient équilibrés entre hommes et femmes, et davantage que dans d'autres régions.

Vers 1455, on découvre La Très Ancienne Coutume de Bretagne, recueil des lois, coutumes et usages de l'époque ; on s'y référait. Là aussi, on parle de la famille, mais on s'aperçoit que le droit breton a déjà été « contaminé » par le droit national, le droit français, hérité du droit romain où le père avait beaucoup de pouvoirs. On y trouve des remarques comme celle-ci : « La femme doit obéissance à son mari, car il la protège ». La femme mariée devient dépendante de son mari. Au XIVème siècle, mais déjà au XIIème, la femme bretonne a perdu de son autonomie.



La Révolution de 1789 a déclaré le divorce légal et rendu aux femmes quelques libertés mais, en 1804, le code civil, dit « *code Napoléon* », a fait disparaître tous les droits coutumiers des régions. Il n'y a plus qu'une seule loi pour toutes les Françaises.

Matriarcat-breton 2/4

¹ Le cartulaire de l'abbaye de Redon est un recueil de chartes de la fin du VIIIe siècle au milieu du XIIe siècle.

Le patriarcat y est triomphant. La femme est timidité et pudeur ; fragile, elle a besoin de protection. Dans ce sens, l'obéissance de la femme à son mari est une reconnaissance de la protection que l'homme lui assure. La femme est devenue « *incapable* ».

III. Vers un début de reconquête de leurs droits par les femmes :

Tout le XIXème siècle verra le travail de reconquête des droits féminins.

Comment se fait-il que le matriarcat soit admis en Bretagne ? Des auteurs bretons s'en sont fait l'écho.

On dit que l'orgueil est un sentiment essentiellement masculin, mais quand, en 1975, Pierre-Jakez Hélias publie « *Le Cheval d'Orgueil* », il n'y avait pas d'orgueil, au sens où on l'entend habituellement, mais de l'honneur, sentiment qu'on doit avoir quand on est pauvre. Ce qui pouvait apparaître comme position servile, servir à table, était au contraire vu comme une tâche pleine d'honneur.

Avant 1865 et l'arrivée du chemin de fer en Bretagne, la région était isolée. Les auteurs parisiens (des bourgeois) publiaient des ouvrages malveillants pour les Bretons. Ils les décrivent pauvres, sales, notant que les femmes mangent en dernier, qu'elles sont « vieilles à trente ans ». Les auteurs les comparent à leur femme, à leur mère, des femmes bourgeoises. Ils dressaient des portraits très négatifs des Bretonnes.

Per-Jakez Hélias et d'autres auteurs bretons se sont dressés contre ces affirmations. Les parisiens ne comprennent rien à la culture bretonne. Ces femmes laborieuses ont leur caractère, mais gardent une certaine réserve, ce qui ne les empêche pas de gouverner. « Sous une apparente servitude se cache une réelle autorité ». On leur confie l'éducation des enfants ; c'est un pouvoir immense.

Les prêtres bretons, léonards, ont trouvé chez les femmes bretonnes une population auxiliaire aidante ; c'est elles qui initient l'enfant à la religion. Elles se sont senties soutenues par les prêtres pourtant souvent misogynes.

IV. Le féminisme :

Le féminisme est né avec la Révolution française. Timide au début, il a commencé à se répandre et à se renforcer au XIXème siècle.

Malgré des tentatives pour améliorer le droit des femmes dans la société (droit de vote, etc.), les organisations féministes sont peu actives dans les années 1950.



Il faudra attendre les années 60 pour qu'elles reprennent de la vigueur en réclamant la maîtrise de la procréation. Ce nouvel élan s'appuie sur la publication, en 1949, du « *Deuxième sexe* » de Simone de Beauvoir (1908 – 1986).

Gisèle Halimi (1927 – 2020) fonde en 1971 le mouvement féministe « *Choisir, la cause des femmes* ». Gisèle Halimi milite pour obtenir le droit à l'avortement ; il finira par être voté le 21 décembre 1974, et la loi Veil sera promulguée le 17 janvier 1975.

Toutes ces avancées ont été obtenues sans violence.

Dans ce contexte, la conférencière s'est interrogée sur le développement du féminisme en Bretagne.

Le mouvement s'est répandu dans les grandes villes mais, dans les compagnes, on ne se sentait pas concerné, on était heurté par les prises de position du mouvement et son inspiration marxiste. Les femmes qui avaient connu le mouvement de la jeunesse agricole catholique (JAC) parlaient de complémentarité entre hommes et femmes, et trouvaient excessifs certains aspects de la lutte féministe, faisant allusion à la lutte des sexes copiant la lutte des classes.

Matriarcat-breton 3/4

Pourtant toutes les femmes ont bénéficié des conquêtes du féminisme (possibilité pour les femmes d'avoir un compte chèque, sans devoir demander l'autorisation au mari de prendre un emploi).



Mona Ozouf, fille d'instituteurs, est née à Lannilis en 1931. Elle perd son père alors qu'elle n'a que quatre ans. Sa grand-mère s'installe à Plouha où sa fille a été nommée directrice d'école. Mona se réfugie dans les études et sa vie va se dérouler entre la classe, la cour de l'école, la maison, entre sa mère et sa grand-mère. Elle fera de brillantes études à Paris, sera agrégée en philosophie.

Récemment, dans un reportage qui lui est consacré, elle dira : « Ma grandmère était une femme forte. Elle était veuve. Elle a peut-être empêché sa fille de

trouver un autre homme ». Mais, d'une certaine manière, poursuit la philosophe, « ma grand-mère était féministe ». Elle n'avait pour les hommes qu'une « considération mesurée ». Elle était comparable aux « femmes fortes » de Bretagne. Pourrait-on alors avancer que le matriarcat ne serait que la version régionale du féminisme ?

Des intellectuelles parisiennes ont affirmé que « le féminisme a moins affirmé en Bretagne à cause du matriarcat ». Il est difficile de le démontrer.

En fait, un matriarcat réel, avec la confiscation de tous les pouvoirs par les femmes, serait aussi préjudiciable aux hommes et aux femmes que ne l'est aujourd'hui le patriarcat.

V. Dégâts des femmes fortes :

« À l'hôpital psychiatrique, où l'on va quand on ne peut plus faire autrement », on découvre un lieu réceptacle des douleurs intérieures. Philippe Carrer a interrogé des patients, dont un certain nombre étaient minés par l'alcool. Il a obtenu des récits du malheur, une vie de frustration, de projets contrariés, souvent à cause de l'autorité excessive de la mère : « J'aurais aimé faire ... mais ma mère n'a pas voulu... ». Ces mères dominantes, excessives, ces « matriarches » seraient aussi castratrices.

Un autre psychologue aurait déclaré : « ce n'est pas tout beau, le matriarcat ».

L'ethnologue Agnès Audibert achève son ouvrage sur un constat pessimiste. Les épouses de marins développent une autorité dominatrice qui ne laisse que peu de place au mari rentré au foyer. Quand le marin revient à terre, il n'a plus sa place, et une distance s'est développée entre lui et l'enfant. Il devient « l'étranger ». Paroles d'hommes marins : « On irait moins au bistrot si elles étaient plus gentilles! »

Aujourd'hui, les femmes entrant massivement dans la vie professionnelle, on assiste à une modification des relations au sein de la famille. Les femmes cherchent leur place dans la société. Tout en gardant leurs responsabilités de maîtresses du foyer, elles entrent dans la vie publique où elles s'affirment concrètement et intellectuellement. Certaines, de plus en plus nombreuses, sans atteindre la parité, se font élire. Leur monde s'est élargi : toute leur énergie ne s'épuise plus dans le gouvernement de l'espace domestique.

La notion de matriarcat est-elle encore utile pour rendre compte de la société bretonne ? Sans doute pas. L'historien Louis Elégoët parle « d'un matriarcat masqué sous un patriarcat de façade. » Devant ses élèves de 14-15 ans, au collège de Landerneau où il a enseigné de longues années, il ose la question : « Chez vous, qui commande ? ». Les réponses fusent : « Chez moi, c'est papa. Chez moi, c'est maman ! » Du fond de la classe, un élève donne une réponse réfléchie : « Chez moi, papa c'est le chef, mais c'est maman qui commande ! »

Matriarcat-breton 4/4